



Association des chemins de fer du Canada
Railway Association of Canada

99 rue Bank, bureau 901, Ottawa, ON Canada K1P 6B9
T 613 567 8591 TÉLÉC 613 567 6726 www.railcan.ca/fr

99 Bank Street, Suite 901, Ottawa, ON Canada K1P 6B9
T 613 567 8591 F 613 567 6726 www.railcan.ca

CIRCULAIRE NO. DG-5

Protocole d'accord entre les chemins de fer membres de
l'Association des chemins de fer du Canada relativement à
l'échange du wagon-citerne de formation à la sécurité CCPX 911

En vigueur : le 1er janvier 2016



PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES CHEMINS DE FER MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES CHEMINS DE FER DU CANADA

Le wagon-citerne CCPX 911, spécification DOT111A100W1, construit le 1^{er} janvier 1966 et transformé en salle de cours sur roues le 1^{er} janvier 1991, est utilisé depuis par les membres de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) et l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) comme wagon-citerne de formation à la sécurité aux fins de la sensibilisation des collectivités et de formation des premiers intervenants aux interventions d'urgence.

La règle d'échange 88 de l'AAR indique que le wagon-citerne est limité à une durée de service de 50 ans et, par conséquent, ne serait pas accepté à un point d'échange après le 1^{er} janvier 2016.

Les membres de l'Association des chemins de fer du Canada ont convenu d'accepter à des fins de formation le wagon-citerne CCPX 911 aux points d'échange ferroviaires du Canada, pourvu qu'un inspecteur accrédité du matériel remorqué en ait confirmé le bon état mécanique.

Le chemin de fer en possession du wagon-citerne effectuera les réparations nécessaires s'il découvre des défauts mécaniques et les signalera en détail à l'Association des chemins de fer du Canada.

Les chemins de fer membres de l'ACFC se serviront du connaissance CCPX 911 pour acheminer le wagon-citerne jusqu'à sa prochaine destination, conformément au calendrier TRANSCAER établi de l'ACFC en matière de sensibilisation des collectivités.

Au point d'échange, le Circulaire DG-05 de l'ACFC servira d'imprimé d'inspection pour le chemin de fer membre preneur; un inspecteur accrédité du matériel remorqué en accusera réception et y apposera sa signature. Le Circulaire DG-05 accompagnera toujours le connaissance, assurant ainsi que le wagon-citerne de formation à la sécurité ne sera pas rejeté à un point d'échange en raison de son année de construction.



CIRCULAIRE DG-05

CONVENTION D'INTERCHANGE ENTRE LES CHEMINS DE FER MEMBRES Imprimé d'inspection du wagon-citerne de formation à la sécurité CCPX 911

Chemin de fer membre en possession du wagon-citerne CCPX 911 : _____

Origine d'expédition du wagon-citerne : _____

Destination d'expédition du wagon-citerne : _____

Itinéraire et point(s) d'interchange : _____

Triage ferroviaire d'interchange n° 1 : _____ Date d'inspection : _____

Le wagon-citerne a reçu une inspection mécanique et est déclaré en bon état pour poursuivre sa route jusqu'au prochain point d'interchange ou sa destination

finale : _____

(Signature de l'inspecteur)

Triage ferroviaire d'interchange n° 2 : _____ Date d'inspection : _____

Le wagon-citerne a reçu une inspection mécanique et est déclaré en bon état pour poursuivre sa route jusqu'au prochain point d'interchange ou sa destination finale : _____

(Signature de l'inspecteur)



SHIPPER / CONSIGNOR		DATE :
Company:		RAILCAR NUMBER: CCPX 911
Address:		
City: Prov:		
Postal code: Station number:		
Contact: Phone:		
TARE WEIGHT : 82,400 LB		
		37,375 KG
CONSIGNEE / FINAL DESTINATION		ORIGINATING CARRIER
Company:		Railway:
Address:		Location:
City: Prov:		Station
Postal code: Car placement:		Number:
Contact: Phone:		Contact:
<u>DESCRIPTION:</u>		Phone:
One Safety Training Tank Car on it's own wheels utilized by RAC & CIAC members for training purposes only.		Fax :
There is no charge for moving this Safety Training Tank car in Canada and will be accepted at interchange after January 1st, 2016 as per MOU agreement between the RAC and it's member Railways.		ROUTING:
<i>Note: After January 1st, 2016, RAC DG-5 Circular must be completed and attach to this waybill to final destination.</i>		
SPECIAL INSTRUCTIONS : DO NOT HUMP OR SHUNT THIS TANK CAR		
<u>Additional Information:</u>		
Please protect movement of this Tank car to final destination. Car is required at Location by Date for training on Railway Emergency Response with local responders (Fire Dept. and Police Dept.) For additional information please contact your <u>Railway Contact (Phone number)</u> or your <u>RAC TDG Specialist Contact (Phone number)</u>.		